



No de résolution  
ou annotation

PV. modifié

## SÉANCE ORDINAIRE 15 avril 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 15 avril 2024 à 18h00, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6
Paul Kushner	Maire

### Est absente :

Patricia Lacasse cons. au poste no : 2

Assiste également à la réunion, mesdames Caroline Champoux, directrice générale, greffière-trésorière et Ruth Veilleux, adjointe à la direction.

Ouverture et mot de bienvenue du maire.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire, qui souhaite la bienvenue à tous.

Période de questions sur l'ordre du jour.

### **Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, Il est proposé par madame Marie-Lise Daigle et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour en retirant le point 4.4.

**Mot de bienvenue du maire**  
**Période de questions sur l'ordre du jour**  
**Adoption de l'ordre du jour**

### **Correspondance**

#### **1. Administration**

- 1.1 Procès-verbaux
  - 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024
- 1.2 Avis de motion pour la modification du règlement 447-18 sur la gestion des matières résiduelles
- 1.3 Dépôt et présentation du projet de règlement 447-24-01 sur la gestion des matières résiduelles
- 1.4 Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour des véhicules pour la voirie
- 1.5 Dépôt et présentation du règlement d'emprunt 461-24-01 pour l'acquisition et le financement de véhicules pour la voirie
- 1.6 Avis de motion pour un règlement sur les ententes promoteurs

#### **2. Ressources financières**

- 2.1 Autorisation de déboursés pour mars – avril
- 2.2 Autorisation de dépenses pour un terrain de pickleball temporaire
- 2.3 Autorisation de dépenses pour l'aménagement d'un espace fermé pour le garage municipal en conformité avec la CNESST
- 2.4 Autorisation d'appel d'offres pour un camion 6 roues avec équipement de déneigement
- 2.5 Autorisation de déboursés pour l'équité salariale 2019-2 à 2023
- 2.6 Affectation de sommes provenant du fonds des élections pour les élections partielles du 21 avril 2024

#### **3. Ressources humaines**

- 3.1 Permanence du coordonnateur de l'urbanisme et de l'environnement
- 3.2 Autorisation de signature pour la convention collective des cols bleus

2024-04-54



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 15 avril 2024

- 3.3 Autorisation de signature pour l'entente avec les syndicats (CSN et SCFP) dans le cadre de la grille salariale 2024-2028
- 3.4 Adoption de la politique de gestion des risques psychosociaux

#### 4. Réseau routier

- 4.1 Autorisation de tournage sur le Nordet pour une production de films
- 4.2 Confirmation d'épandage pour l'abat poussière 2024
- 4.3 Autorisation de signature pour l'entente d'entretien du chemin Val-des-Lacs avec le MTQ

#### 5. Sécurité publique

- 5.1 Avis d'intention de joindre la RIDM
- 5.2 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale régionale 2024-2028 pour l'incendie
- 5.3 Octroi de contrat pour les visites de prévention de risques élevés et très élevés

#### 6. Gestion du territoire

- 6.1 Autorisation d'arpentage pour certains chemins
- 6.2 Appui à la FCM dans le cadre du déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 6.3 Demande de PIIA-2024-04 – 192 ch. du Lac Original
- 6.4 Contribution aux fins de parcs – 550 ch. du Lac Original
- 6.5 Autorisation de modification de la date de fin des travaux – 9 chemin Champagne

#### 7. Hygiène du milieu

*Aucun point*

#### 8. Service à la collectivité

*Aucun point*

Période de questions

Levée de l'assemblée

### 1. Administration

#### 1.1 Procès-verbaux

##### 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024

2024-04-55

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

##### 1.2 Avis de motion pour la modification du règlement 447-18 sur la gestion des matières résiduelles

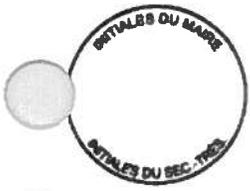
2024-04-56

Monsieur Serge Ennis donne l'avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 447-18 sur la gestion des matières résiduelles.

##### 1.3 Dépôt et présentation du projet de règlement 447-24-01 sur la gestion des matières résiduelles

2024-04-57

Monsieur Steven Minty constate le dépôt et la présentation du règlement no 447-24-01 concernant la gestion des matières résiduelles.



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 15 avril 2024

### 1.4 Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour des véhicules pour la voirie

Madame Isabelle Jetté donne l'avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement d'emprunt pour des véhicules pour la voirie.

### 1.5 Dépôt et présentation du règlement d'emprunt 461-24-01 pour l'acquisition et le financement de véhicules pour la voirie

Monsieur Steven Minty constate le dépôt et la présentation du règlement d'emprunt no 461-24-01 pour l'acquisition et le financement de véhicules pour la voirie.

### 1.6 Avis de motion pour un règlement sur les ententes promoteurs

Madame Marie-Lise Daigle donne l'avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement sur les ententes promoteurs.

## 2. Ressources financières

### 2.1 Autorisations des déboursés de mars-avril 2024

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 8 avril 2024 totalisent 359 452.49 \$ incluant les salaires du mois de mars 2024, dont le détail est le suivant :

Déboursés	307 240.52 \$
Salaires de mars 2024	52 211.97 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>359 452.49 \$</b>

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 8 avril 2024 pour un total de 359 452.49 \$ incluant les salaires du mois de mars 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 2.2 Autorisation de dépenses pour un terrain de pickleball temporaire

CONSIDÉRANT QU'un plan directeur des parcs est en processus de réalisation ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévus en 2025 au plan triennal des immobilisations 2024-2026, pour la remise à niveau du terrain de tennis incluant du pickleball ;

CONSIDÉRANT l'engouement et les demandes citoyennes pour la pratique de ce sport sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir cette année ce service aux citoyens de façon temporaire ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un rapport décisionnel par le directeur des travaux publics pour implanter cette année de façon temporairement un terrain de pickleball ;



No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 avril 2024**

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux est estimé à 3 000 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes sont disponibles dans le fond de parcs ;

Il est proposé par madame Marie-Lise Daigle et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la somme de 3 000 \$ plus les taxes applicables à même le fond de parc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2.3 Autorisation de dépenses pour l'aménagement d'un espace fermé pour le garage municipal en conformité avec la CNESST**

2024-04-63

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection du garage municipal par une représentante de la Mutuelle ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 153 et 154 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, RLRQ, chap. S-2.1, r. 13, les employés doivent disposer d'une salle à manger et d'un vestiaire isolé des lieux de travail ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un sommaire décisionnel par le directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la somme estimée dans le rapport est évaluée à 9 000 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 9 000 \$ plus les taxes applicables à même le fond réservé aux immobilisations.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2.4 Autorisation d'appel d'offres pour un camion 6 roues avec équipement de déneigement**

2024-04-64

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition est prévue au plan triennal des immobilisations 2023-2025 ;

CONSIDÉRANT le dépôt du sommaire décisionnel par le directeur des travaux publics ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au lancement de l'appel d'offres pour l'achat d'un camion 6 roues avec équipement de déneigement pour la voirie.

ET

QUE cet appel d'offres soit conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par le MAMH.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 avril 2024**

2024-04-65

**2.5 Autorisation de déboursés pour l'équité salariale 2019-2 à 2023**

CONSIDÉRANT l'obligation légale pour la Municipalité de procéder à l'exercice de l'équité salariale 2019-2 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés par la firme spécialisée AVRH Consultants ;

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil des résultats et les sommes attribuables aux travailleurs concernés ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux paiements comme prévu au rapport pour la somme de 19 174.51 \$,

*18664.69 #*

ET

QUE les sommes soient prises à même le surplus libre.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-04-66

**2.6 Affectation de sommes provenant du fonds des élections pour les élections partielles du 21 avril 2024**

CONSIDÉRANT les élections partielles qui auront lieu le 21 avril prochain pour le siège du conseiller no. 5 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient un fonds réservé pour les élections ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à prendre les sommes nécessaires en lien avec les élections en cours à même le fond réservé pour les élections.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**3. Ressources humaines**

**3.1 Permanence du coordonnateur de l'urbanisme et de l'environnement**

2024-04-67

CONSIDÉRANT l'embauche de Monsieur Julien Lalumière au poste de coordonnateur en urbanisme et environnement en date du 16 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole des cadres prévoit une période probatoire pour octroyer la permanence ;

CONSIDÉRANT QUE M. Julien Lalumière a complété sa période probatoire ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Directrice générale, greffière-trésorière;

*modifié par la  
ress  
# 2024-05-93  
[Signature]*



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 15 avril 2024

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil octroi la permanence de M. Julien Lalumière au poste de coordonnateur en urbanisme et environnement pour la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 3.2 Autorisation de signature pour la convention collective des cols bleus

2024-04-68

CONSIDÉRANT QUE les parties syndicales et patronales ont conclu une entente de principe à la suite des négociations de la convention collective des cols bleus ;

CONSIDÉRANT la présentation de la firme Vialet consultant qui a accompagné la Municipalité dans les négociations ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le maire et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer la convention collective des cols bleus 2023-2028.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 3.3 Autorisation de signature pour l'entente avec les syndicats (CSN et SCFP) dans le cadre de la grille salariale 2024-2028

2024-04-69

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la négociation des conventions collectives des cols bleus qui vient de se terminer et celle des cols blancs à venir, les parties ont convenu d'établir une grille salariale pour l'ensemble des employés et des cadres à l'exception de la Directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE cette grille salariale a été établie avec la firme spécialisée AVRH ;

CONSIDÉRANT QUE la grille proposée satisfait l'ensemble des parties ;

CONSIDÉRANT la présentation de ladite grille par la firme AVRH au conseil ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte ladite grille et autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente avec les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

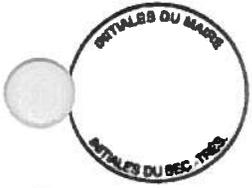
### 3.4 Adoption de la politique de gestion des risques psychosociaux

2024-04-70

CONSIDÉRANT la formation du comité SST composé d'un membre des cols bleus, un membre des cols blancs et un membre cadre ;

CONSIDÉRANT QUE le comité se fait accompagner par la mutuelle dans l'élaboration de mesures préventives ;

CONSIDÉRANT QUE le comité désire établir une politique de gestion des risques psychosociaux ;



No de résolution  
ou annulation

## SÉANCE ORDINAIRE 15 avril 2024

CONSIDÉRANT le projet déposé au conseil ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte le projet de politique de gestion des risques psychosociaux présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 4. Réseau routier

#### 4.1 Autorisation de tournage sur le chemin du Nordet pour une production de films

CONSIDÉRANT QUE la compagnie de tournage Tundra Films Productions Canada inc. désire tourner des prises de vues sur le chemin du Nordet, durant 4 jours consécutifs, à la fin du mois de mai 2024.

CONSIDÉRANT QUE le tournage nécessite la fermeture complète du chemin du Nordet ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise mettra en place toutes les mesures de sécurité exigées par le MTQ ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la compagnie Tundra Films Productions Canada inc. à tourner sur le chemin du Nordet, durant 4 jours consécutifs, à la fin du mois de mai 2024.

QUE le conseil exige auprès de la compagnie Tundra Films Production Canada inc. que la Directrice générale greffière-trésorière soit avisée au moins 3 jours avant le début du tournage, qui aura lieu 4 jours consécutifs, à la fin du mois de mai 2024 ;

QUE le conseil demande à la Directrice générale et greffière-trésorière d'aviser les citoyens de cette fermeture via les réseaux sociaux.

ET

QUE la présente résolution soit acheminée aux municipalités adjacentes au chemin du Nordet.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### 4.2 Confirmation d'épandage pour l'abat poussière 2024

CONSIDÉRANT QUE les sommes budgétées pour l'épandage de l'abat poussière au budget 2024 prévoit une augmentation de 3 % ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation réelle est de 5 % ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire respecter le budget adopté ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un sommaire décisionnel par le directeur des travaux publics proposant une solution de façon à respecter le budget ;

Il est proposé par Monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

2024-04-71

2024-04-72



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 15 avril 2024

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à épandre l'abat-poussière à raison de 0.7 l au m<sup>2</sup> pour les maîtres chemins à raison de deux (2) épandages et de 0.8 l au m<sup>2</sup> pour les chemins secondaires à raison d'un épandage, et ce, pour la saison estivale 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 4.3 Autorisation de signature pour l'entente d'entretien du chemin Val-des-Lacs avec le MTQ

2024-04-73

CONSIDÉRANT QUE le MTQ est responsable de l'entretien d'une partie du chemin Val-des-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'entretien sont déficients actuellement et que l'état de la chaussée en est affecté ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a fait la demande à la Municipalité afin que celle-ci puisse entretenir à sa place la portion du chemin Val-des-Lacs qui leur appartient ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics à procéder à une analyse des travaux d'entretien à effectuer dans son sommaire décisionnel déposé au conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ propose la somme forfaitaire de 17 776,12 \$ pour l'ensemble des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics considère que cette somme est raisonnable ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte l'offre déposée par le MTQ.

ET

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière ou le directeur des travaux publics à signer l'entente proposée par le MTQ pour la somme de 17 776.12 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 5. Sécurité publique

### 5.1 Avis d'intention de joindre la RIDM

2024-04-74

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de la firme incendie Gespro ;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport fait état que l'adhésion à la RIDM pourrait être envisagée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire évaluer les coûts pour cette adhésion ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 avril 2024**

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à faire les démarches pour valider auprès de la RIDM la faisabilité d'une adhésion à leur regroupement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**5.2 Autorisation de signature de l'entente intermunicipale régionale 2024-2028 pour l'incendie**

2024-04-75

CONSIDÉRANT QUE tous les directeurs incendie de la MRC ainsi que madame Caroline Champoux de la Municipalité se sont rencontrés pour évaluer les coûts possibles pour l'entente à renouveler ;

CONSIDÉRANT QUE tous sont d'accord avec les tarifs proposés ;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'entente proposé au conseil ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière et le maire à signer l'entente intermunicipale régionale 2024-2028 pour l'incendie tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**5.3 Octroi de contrat pour les visites de prévention de risques élevés et très élevés**

2024-04-76

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de service datée du 8 mars 2024 de la firme action PMU via la firme Gespro qui nous accompagne pour notre service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les visites de prévention des risques élevés et très élevés sont une obligation légale pour les Municipalités ;

Il est proposé par monsieur madame Marie-Lise Daigle et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à mandater la firme action PMU pour effectuer les visites de prévention pour les risques moyens, élevés et très élevés pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**6. Gestion du territoire**

**6.1 Autorisation d'arpentage pour certains chemins**

2024-04-77

CONSIDÉRANT QUE certains chemins doivent être arpentés afin de réaliser certains ouvrages d'aménagement de cercle de virage ou pour la municipalisation ;

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil d'un sommaire décisionnel par le directeur des travaux publics qui mentionne les chemins visés ;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 10 000 \$ est prévue au plan triennal des immobilisations pour 2024 pour ces ouvrages ;

*modifiée  
la par  
la reso #  
2024-05-102*



No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 avril 2024**

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la réalisation de l'arpentage pour les chemins mentionnés au sommaire décisionnel.

ET

QUE la somme maximale de 10 000 \$ soit affectée au surplus prévu aux immobilisations.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**6.2 Appui à la FCM dans le cadre du déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique**

2024-04-78

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de deux milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Modifié  
par la reso  
2024-05-102  
[Signature]



No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 avril 2024**

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**6.3 Demande de PIIA-2024-04 – 192 ch. du Lac de l'Original**

202-04-79

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA a été déposée en avril 2024 par M. Thibeault et qu'elle est accompagnée de documents demandés pour les demandes de PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA vise à permettre une nouvelle construction, conformément à la réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande est assujéti au PIIA, règlement no 412-09

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA pour le pourtour des lacs du règlement no 412-09;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU ;

Il est proposé par madame Marie-Lise Daigle et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2024-04 telle que déposée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**6.4 Contribution aux fins de parcs – 550 ch. du Lac de l'Original**

2024-04-80

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de lotissement pour le terrain du 550 chemin du lac de l'original ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 du règlement sur le lotissement prévoit que celui qui lotit, doit céder une partie de terrain ou payer l'équivalent d'un maximum de 8 % de la valeur du terrain ;

CONSIDÉRANT QU'une partie dudit terrain a fait l'objet d'un lotissement antérieurement ;

CONSIDÉRANT QUE ce qui précède le pourcentage à céder est de 7 % ;

CONSIDÉRANT QUE le 7 % en superficie représente 8 164 m<sup>2</sup> ;



No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 avril 2024**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une prérogative du conseil de choisir entre le terrain ou une somme d'argent ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu les commentaires du CCU en ce sens ;

Il est proposé par madame Marie-Lise Daigle et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil opte pour le terrain d'une superficie de 7 % de terrain qui représente 8 164 m<sup>2</sup>.

ET

QUE le conseil mandate le coordonnateur de l'urbanisme et de l'environnement pour choisir l'emplacement le plus profitable pour la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**6.5 Autorisation de modification de la date de fin des travaux – 9 chemin Champagne**

2024-04-81

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été réalisés suite au permis émis no 2019-00031 à la résidence du 9 chemin Champagne (matricule 4120-52-5296) ;

CONSIDÉRANT QU'un imbroglio a eu lieu quant à la date de fin des travaux ;

CONSIDÉRANT QU'une entente a eu lieu avec la MRC et le directeur de l'urbanisme de l'époque concernant la fin des travaux pour l'établir au 31 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de 894.62 \$ du compte de taxes complémentaire doit avoir lieu afin de régulariser le compte du citoyen ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à émettre un crédit au compte de taxes du matricule 4120-52-5296 pour la somme de 892.60 \$ plus les intérêts au montant de 2.02 \$ qui totalise 894.62 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**7. Hygiène du milieu**

*Aucun point*

**8. Service à la collectivité**

*Aucun point*

Période de questions

Levée de l'assemblée



No de résolution  
ou annotation

2024-04-82

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 avril 2024**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 18h50.

Je, soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Paul Kushner**  
**Maire**

---

**Caroline Champoux**  
**Directrice générale et greffière trésorière**



No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**15 avril 2024**

---

*(This section contains a large diagonal line, likely indicating that the page is blank or that the content has been redacted.)*

